

COMPTE RENDU (provisoire, avant validation)

Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

- 1 Élection du secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2026
- 3 Élection du Maire
- 4 Détermination du nombre d'adjoints
- 5 Élection des adjoints
- 6 Charte de l' élu local
- 7 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice = 19 : Présents : 19 / Votants : 19

Présents: Joseph BEGHIN, Denis BERNARD, Hélène BULTEAU, Patrice COUSIN, Philippe DELCOURT, Emmanuel DESROUSSEAUX, Gautier DHORDAIN, Julie FAUQUEMBERGUE, Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maéva GUENOT, Marion HERBAUX, Apolline HOUPPE, Geoffrey INGELAERE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Maxime RYCKEWAERT, Sarah THOMAS DRUON, Benjamin WOUÉ ;

Absents excusés/pouvoirs :

Absent :

0 – Convocations au Conseil Municipal

Le principe depuis 2019 est que la convocation au conseil municipal est transmise aux conseillers municipaux de manière dématérialisée ou, s'ils en font la demande, adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux ou à une autre adresse (art. L 2121-10 du code général des collectivités territoriales).

A leur arrivée, les conseillers municipaux sont invités par Hélène HOT, Secrétaire Générale de Mairie, à remplir le tableau « Mode de transmission de la convocation au conseil municipal » (Annexe 1).

Début de séance à 19h00

La séance est ouverte sous la présidence de M DELCOURT Philippe, qui transmet la présidence de l'assemblée à Monsieur Joseph BEGHIN, le doyen des membres du conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT).

M. Joseph BEGHIN déclare les membres du conseil municipal (présents et absents) : Joseph BEGHIN, Denis BERNARD, Hélène BULTEAU, Patrice COUSIN, Philippe DELCOURT, Emmanuel DESROUSSEAUX, Gautier DHORDAIN, Julie FAUQUEMBERGUE, Valérie FIEVET, Yann GRAENICHER, Maéva GUENOT, Marion HERBAUX, Apolline HOUPPE, Geoffrey INGELAERE, Lenna LE MOIGNE, Chloé LEMAIRE, Maxime RYCKEWAERT, Sarah THOMAS DRUON, Benjamin WOUÉ, installés dans leurs fonctions.

1 – Election du secrétaire de séance

Monsieur Gautier DHORDAIN, candidat, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur Joseph BEGHIN procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre dix-neuf conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28/01/2026

Après en avoir pris connaissance (procès-verbal transmis à tous les conseillers municipaux par mail le 18/03/2026), les élus approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.

3 – Élection du Maire

Le conseil municipal désigne deux assesseurs (traditionnellement les plus jeunes conseillers municipaux) pour assister le Président afin de garantir le bon déroulement des scrutins relatifs à l'élection du Maire et de ses Adjoints : Mme Sarah THOMAS DRUON et Mme Lenna LE MOIGNE.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du maire. En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite les candidats à présenter oralement leur candidature.

Monsieur Philippe DELCOURT se déclare candidat à l'élection du Maire.

Distribution par les assesseurs d'une enveloppe électorale et d'un bulletin de vote vierge à chaque conseiller.

Chaque conseiller à l'appel de son nom est invité à faire constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Les assesseurs font rouler l'urne au milieu des tables.

- Denis BERNARD → A voté
- Hélène BULTEAU → A voté
- Patrice COUSIN → A voté
- Philippe DELCOURT → A voté
- Emmanuel DESROUSSEAUX → A voté
- Gautier DHORDAIN → A voté
- Julie FAUQUEMBERGUE → A voté
- Valérie FIEVET → A voté
- Yann GRAENICHER → A voté
- Maéva GUENOT → A voté
- Marion HERBAUX → A voté
- Apolline HOUPE → A voté
- Geoffrey INGELAERE → A voté
- Lenna LE MOIGNE → A voté
- Chloé LEMAIRE → A voté
- Maxime RYCKEWAERT → A voté
- Sarah THOMAS DRUON → A voté
- Benjamin WOUÉ → A voté
- Joseph BEGIN → A voté

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Un assesseur vide l'urne sur la table, devant le Président de séance. Les assesseurs ouvrent les enveloppes et énoncent audiblement le nom du candidat choisi.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :	19
f. Majorité absolue * :	10

** La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
M. Philippe DELCOURT	15

M. DELCOURT Philippe est proclamé maire et est immédiatement installé.

Remise de son écharpe.

M. DELCOURT reprend la présidence de l'assemblée.

→ Délibération 2026-07**4 – Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de M. DELCOURT Philippe élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du nombre d'adjoints.

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le nombre de 4 adjoints.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune (vote à main levée).

→ Délibération 2026-08**5 – Élection des adjoints**

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire propose une liste et constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée :

1ère adjointe : Chloé LEMAIRE
2ème adjoint : Gautier DHORDAIN
3ème adjointe : Valérie FIEVET
4ème adjoint : Benjamin WOUÉ

Distribution par les assesseurs d'une enveloppe électorale et d'un bulletin de vote vierge à chaque conseiller.

Chaque conseiller à l'appel de son nom est invité à faire constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Les assesseurs font rouler l'urne au milieu des tables.

- Joseph BEGIN → A voté
- Denis BERNARD → A voté
- Hélène BULTEAU → A voté
- Patrice COUSIN → A voté
- Philippe DELCOURT → A voté
- Emmanuel DESROUSSEAU → A voté
- Gautier DHORDAIN → A voté
- Julie FAUQUEMBERGUE → A voté
- Valérie FIEVET → A voté
- Yann GRAENICHER → A voté
- Maéva GUENOT → A voté
- Marion HERBAUX → A voté

- Apolline HOUPE → A voté
- Geoffrey INGELAERE → A voté
- Lenna LE MOIGNE → A voté
- Chloé LEMAIRE → A voté
- Maxime RYCKEWAERT → A voté
- Sarah THOMAS DRUON → A voté
- Benjamin WOUÉ → A voté

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Un assesseur vide l'urne sur la table, devant le Président de séance. Les assesseurs ouvrent les enveloppes et énoncent audiblement le nom du candidat choisi.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :	16
f. Majorité absolue * :	9

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LEMAIRE Chloé	16

Sont proclamés adjoints la liste conduite par Mme LEMAIRE. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation des résultats qui sera annexé au procès-verbal de l'élection.

Remise des écharpes.

Monsieur Geoffrey INGELAERE écrit une réserve dans le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints : « Non distribution à tous les conseillers d'un bulletin d'une liste dactylographié pour l'élection du Maire et des Adjoints ».

→ **Délibération 2026-09**

6 – Charte de l' élu local

Distribution en deux exemplaires de la charte de l' élu local à chaque conseiller.

Le nouveau maire lit à voix haute « La charte de l' élu local ». Lecture faite, les conseillers sont invités à signer leurs exemplaires. Ils conservent un exemplaire et remettent au Maire le deuxième.

7 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il précise que par rapport au RI du précédent mandat, un seul article a été modifié : l'article 19 « Les débats ordinaires ».

De nombreux amendements ont été déposés par M. Geoffrey INGELAERE, au nom de la liste d'opposition « Bachy, un avenir commun pour notre village ». Pour rappel le règlement intérieur rédigé par l'équipe précédente, et validé par le Contrôle de Légalité, ne tient pas compte d'une opposition dans un conseil municipal. De ce fait de nombreux articles

doivent être revus. Vu la complexité de la tâche, M le Maire propose de retirer cette délibération et d'étudier une nouvelle version en commission pour une validation ultérieure dans les six mois.

→ **Délibération ajournée**

8 – Questions diverses

- Mme Maéva GUENOT, interroge Monsieur le Maire sur la réduction du nombre d'adjoints de 5 à 4 ?

Monsieur le Maire estime que quatre adjoints est un nombre suffisant par rapport aux fonctions identifiées et ils rappellent la possibilité de créer des postes de conseillers municipaux délégués par thématique.

- M. Geoffrey INGELAERE demande la communication à l'opposition de la liste des commissions dès qu'elles seront connues.

Monsieur le Maire accepte et rappelle que pour le 17 avril, le conseil municipal doit avoir élu les membres du CCAS. Il rappelle également, qu'en plus du CCAS, il n'y a uniquement que trois commission obligatoires : la commission d'appel d'offre, la commission élection et la commission communale des impôts directs.

M. Philippe DELCOURT, le Maire lève la séance du conseil municipale à 19h55 et invite tous les conseillers et tout le public présent à un moment de convivialité au foyer rural.